



LE JASEUR DES PRÉS

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX PARENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Arrivée des élèves sur la cour : 7 h 35

Cloche : 7 h 40

Début des cours : 7 h 45

Dîner : 11 h 05

Retour des élèves qui dînent à la maison : 12 h 20

Cloche : 12 h 25

Début des cours : 12 h 30

Fin des cours : 14 h 50

HORAIRE DU SECRÉTARIAT

De 7 h 30 à 11 h 15 et de 12 h 15 à 15 h 30

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE

De 6 h 30 à 18 h 00 - Via la porte du secrétariat

À la fin de la journée, veuillez attendre le départ des autobus avant de vous présenter pour venir chercher votre enfant.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée à l'école en indiquant le nom de l'enfant, son groupe, le motif et la durée.

Vous pouvez signaler l'absence directement sur [le portail parents MOZAïk](#) dans la section absence ou par téléphone au [450-434-8656 poste 2](#). Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez aussi les aviser.

APPARITION DE SYMPTÔMES RELIÉS À LA COVID-19

Un des symptômes suivants :

- ✓ Fièvre
- ✓ Apparition ou aggravation d'une toux;
- ✓ Difficultés respiratoires;
- ✓ Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

OU deux des trois catégories de symptômes suivants :

- ✓ Mal de gorge sans autre cause évidente;
- ✓ Nausées, vomissements ou diarrhée dans les 12 dernières heures;
- ✓ Malaises généraux (douleurs musculaires ou courbatures inhabituelles sans raison évidente, mal de tête inhabituel, fatigue importante inhabituelle sans raison évidente, ou importante perte d'appétit).

À la maison : le parent avertit rapidement la direction (quels symptômes depuis quand exactement), l'élève reste à la maison.

- Dans l'établissement : l'élève est isolé, les parents sont avertis de venir le chercher rapidement. Dans l'attente, l'élève est pris en charge par un membre du personnel qui doit porter l'équipement de la trousse d'urgence et appliquer la procédure. L'élève adulte quitte rapidement mais doit demeurer en contact avec son centre. L'élève doit retourner à la maison de façon sécuritaire, sans utiliser le transport en commun.

- En prévention, on désinfecte l'environnement de l'élève.
- Les parents ou l'élève adulte doivent appeler rapidement au 1-877-644-4545
- Les parents ou l'élève adulte doivent informer la direction des recommandations de la santé publique concernant le suivi des symptômes, la passation du test ou autres
- L'élève dont les symptômes sont suivis par la santé publique ou qui passe un test doit rester à la maison

MATÉRIEL OUBLIÉ À LA MAISON

De manière exceptionnelle, un parent pourra venir porter le matériel oublié de son enfant, veuillez communiquer avec le secrétariat préalablement.

AUTORISATION POUR L'ADMINISTRER UN MÉDICAMENT

Un médicament peut être administré par un membre du personnel de l'école uniquement lorsque celui-ci a été prescrit par un professionnel de la santé.

Assurez-vous que sur l'étiquette de pharmacie les informations suivantes s'y retrouvent :

1. Le nom complet de l'enfant
2. La date d'expiration du médicament
3. La posologie
4. La durée du traitement
5. Le nom du prescripteur

[De plus, vous devez nous remettre le formulaire d'autorisation d'administration de médication dûment rempli que vous trouverez ci-joint.](#)

CHRONIQUE PARENTS CSSMI – ÇA SE PASSE EN SEPTEMBRE

Voici le lien pour y accéder.

[http://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/chronique-cssmi-septembre-2020.](http://www.cssmi.qc.ca/nouvelles/chronique-cssmi-septembre-2020)